



## MAIRIE DE THERINES

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du Conseil du 23 mai 2020

Nombre de membres composant le Conseil : 11  
Nombre de membres représentés : 11

Le 23 mai 2020 à 11 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Roland VASSEUR, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : ASARO Bruno, DELETTRE Marie-Ange, DUCHAUSSOY Rémi, DUFOUR Freddy, GAMARD Guillaume, LEBOVITCH Sylvie, PONTON Françoise, STIEVENARD Julien, VASSEUR Roland,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : Mme POIRIER Nadège (pouvoir à Mr Roland VASSEUR)  
Mme MARINO Sophie (pouvoir à Mme Marie-Ange DELETTRE)

Monsieur Julien STIEVENARD a été désigné comme secrétaire de séance.

### **ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Candidat : Monsieur Roland VASSEUR

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11	- bulletins blancs ou nuls : 1
-suffrages exprimés : 10	- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Roland VASSEUR : 9 (neuf) voix
- Mr Rémi DUCHAUSSOY : 1 (une) voix

**Mr Roland VASSEUR, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé maire.**



Monsieur Rémi DUCHAUSSOY 1 (une) voix

**Monsieur Julien STIEVENARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier adjoint au maire.**

**- Election du Second adjoint :**

Candidats : Monsieur Bruno ASARO  
Madame Sophie MARINO

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11	- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11	- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Monsieur Bruno ASARO	7 (sept) voix
Madame Sophie MARINO	4 (quatre) voix

**Monsieur Bruno ASARO ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint au maire.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL (article L.2121-7 du CGCT)**

Mr le Maire donne lecture de la charte de l'élue local.

Fin de séance à 12 h 30